4

ETAT DE VAUD
Département des infrastructures

# construire des bâtiments agricoles: qualité architecturale et intégration paysagère

Complément vaudois à la brochure
*Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles*
éditée par le Ministère de la Région wallonne

## Sommaire


| | |
|---|---|
| **Des conseils valables aussi dans notre canton** | **2** |
| **Brochure-conseils, mode d'emploi** | **3** |
| **Recommandations particulières** | **4** |
| **Glossaire** | **10** |
| **Contacts** | **11** |


## Préface

Longtemps, le monde agricole a géré seul le territoire rural. L'architecture des bâtiments était régie par des conventions à la fois techniques et sociales, indissociables d'un riche tissu de savoirs, de conventions et d'usages qui assuraient spontanément la qualité architecturale et l'intégration dans le paysage.

Aujourd'hui, cette organisation se défait. Soumis à des changements brutaux de plus en plus rapides, le monde agricole s'affaiblit. Désormais, il doit partager la gestion du territoire rural avec une civilisation urbaine qui gagne la totalité de la planète. En particulier, les nouvelles constructions agricoles doivent concilier les contraintes économiques avec les exigences de qualité architecturale, de protection de l'environnement et d'intégration au paysage.

Le fait que cette évolution s'observe dans toute l'Europe invite à intensifier les rapprochements et les partages d'expériences. En l'occurrence, la convergence des problèmes et des solutions est telle qu'elle permet de diffuser aujourd'hui, dans le canton de Vaud, une brochure de recommandations conçue en Belgique, à plus de mille kilomètres d'ici.

Nous remercions vivement le Ministère de la Région wallonne qui a bien voulu mettre à notre disposition ce remarquable travail d'étude et de promotion de la qualité architecturale des nouvelles constructions rurales.

La diffusion de cette brochure-conseils est l'une des actionss lancées pour répondre à la demande sociale de qualité du territoire cantonal, qu'il soit rural, urbain ou mixte. La planification du territoire rural en est une autre. D'autres éléments de politique publique sont actuellement en cours d'étude dans le plan directeur cantonal.

**Philippe Biéler, Conseiller d'Etat**
Chef du Département des infrastructures

# Des conseils

## valables aussi dans **notre canton**

Le canton de Vaud n'est pas la Wallonie. Mais les principes d'intégration paysagère sont les mêmes. En chaque cas, il faut trouver la meilleur manière d'inscrire le nouveau bâtiment dans le paysage, c'est-à-dire dans la continuité d'une tradition et d'un espace local, et ce bien que les nouvelles constructions soient souvent d'une autre échelle que les constructions traditionnelles et que les modes de construire et d'exploiter aient fortement évolué.

En Belgique comme en Suisse, le but n'est pas **d'imposer des obligations** sur l'usage de telles formes ou de tels matériaux, mais de **promouvoir des principes** à appliquer de manière nuancée selon les particularités de chaque projet de construction.

En matière de constructions neuves, chaque cas est différent. Il n'y a pas deux terrains,  voisinages, lieux, quartiers, paysages, traditions, couleurs, ciels... identiques.

C'est pourquoi l'architecture n'est pas de l'ordre de la **prescription**, mais du **projet**. Il n'existe pas de modèle parfait de construction à répéter dans tous les cas à l'identique, mais des situations infiniment particulières appelant des dispositions chaque fois singulières, tirant le meilleur parti des contraintes et des ressources locales disponibles.

Cette prise en compte de la diversité des contextes est la source de la diversité des constructions, des villages, des paysages et des régions.

Un tel régime explique pourquoi il est possible de diffuser dans le canton de Vaud une brochure-conseils wallonne sur l'intégration paysagère des nouvelles constructions rurales.

# Brochure-conseils

## mode **d'emploi**

La diffusion de cette brochure-conseils sur les nouvelles constructions rurales s'inscrit dans la série des guides pour l'aménagement édités en mai 2003 sur les constructions dans la zone agricole.

Elle s'adresse aux autorités communales, aux agriculteurs et aux professionnels impliqués dans les processus de réalisation de nouveaux bâtiments ruraux.

Le remarquable effort d'explication des principes à appliquer réalisé par la brochure-conseils wallonne est, pour l'essentiel, directement transposable au canton de Vaud.

Seuls certains points appellent un commentaire particulier, lié aux spécificités du canton de Vaud. C'est l'objet du présent complément.

# Recommandations
## particulières

Les points appelant un commentaire particulier, car propres au cas vaudois, sont présentés ci-dessous dans l'ordre de la brochure wallonne.

### Page 16 - Le respect du relief du sol: adapter la construction au relief

- Eviter les remblais est un sage conseil, avantageux pour les budgets de construction comme pour le paysage rural.
- Mais sur certaines pentes vaudoises, ce n'est simplement pas réalisable. En outre, on trouve dans certaines régions du Jura ou des Alpes une tradition de bâtiments ruraux implantés perpendiculairement à la pente, ce qui impose des remblais plus ou moins importants: selon les cas, il peut être avantageux de perpétuer ces traditions locales dans les constructions neuves. Dans tous les cas où un talus est réalisé, sa mise en forme doit être effectuée de façon à assurer le meilleur raccord au terrain naturel.

## Page 18 - Le développement d'une exploitation à partir d'une ferme traditionnelle

- En cas d'agrandissement d'une ferme existante, les nouveaux bâtiments ruraux renforcent l'ordonnancement et la lisibilité des bâtiments existants.
- Dans le canton de Vaud, cet excellent principe peut s'appliquer de manière plus variée que ne l'envisagent les illustrations de la brochure wallonne.

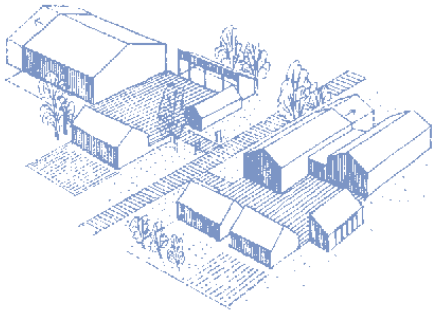

Les différents bâtiments s'articulent autour d'une cour principale: le concept permet l'extension de chaque partie tout en renforçant l'ensemble de la composition.

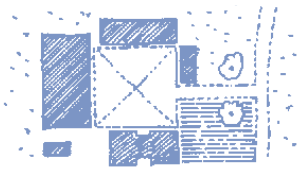

**Un ensemble:**

disposition des parties pour constituer un tout homogène.

**...évolutif:**

évolution et extension des parties autour de la cour.

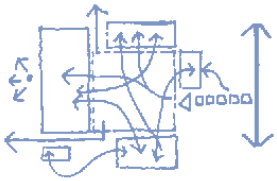

**... et fonctionnel:**

relation rationnelle entre les parties et le tout.

**La composition et l'implantation**

de l'ensemble s'intègrent au site et au paysage.

## Page 26 - La toiture

- Sur les toitures, les conventions constructives wallonnes et vaudoises divergent. En Wallonie, la tradition veut que les constructions rurales soient sans débords de toitures: de purs volumes sans avant-toits.
- Au contraire, dans bien des régions du canton de Vaud, les constructions rurales comportent traditionnellement des avant-toits plus ou moins importants, abritant les façades et divers dépôts: il n'y a aucune raison d'exclure ces formes traditionnelles, qui méritent souvent d'être reprises dans les constructions nouvelles.
- La fonction de protection par l'avant-toit peut être pertinente selon le système de construction choisi (bois).

## Page 28 - Les matériaux

- Le principe fixé par la brochure wallonne est d'utiliser des matériaux sobres, authentiques et proches des constructions traditionnelles.
- L'application de ce principe dans le canton de Vaud concerne également d'autres matériaux que ceux qui illustrent la brochure wallonne. Les matériaux répondant aux critères du développement durable devraient être utilisés prioritairement (par exemple le bois indigène).

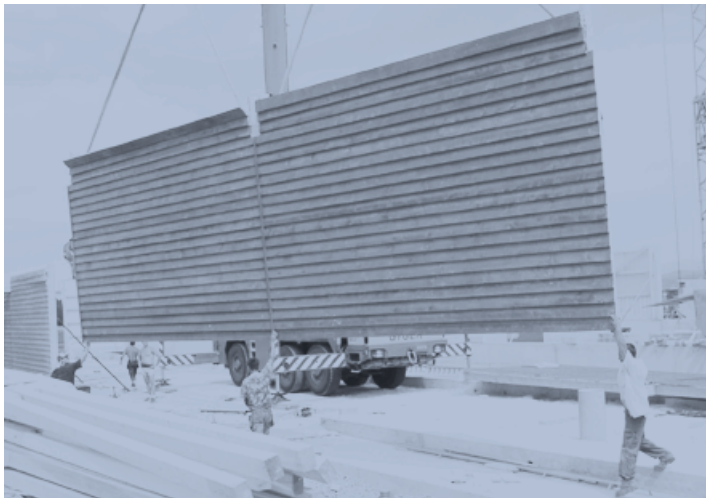

## page 33 - Le bois, traitement de finition

- En Wallonie, où le climat est plus maritime, le traitement des bois en autoclave avec des sels ou du créosote est recommandé.
- Au contraire, les politiques suisses de protection de l'environnement conduisent à déconseiller le traitement en autoclave, souvent inutile et polluant. Lorsqu'elles sont bien posées, la plupart des essences utilisées dans la construction vaudoise ne nécessitent aucun traitement: épicéa, sapin, douglas, mélèze, éventuellement chêne.

## pages 35 et 37 - Les maçonneries

- Traditions constructives obligent: pour les murs des nouvelles constructions rurales, la brochure-conseils wallonne privilégie le bois, la brique et les panneaux de béton.
- Pour le canton de Vaud, il faut évidemment ajouter les maçonneries traditionnelles (avec crépis) qui, avec les parois de béton construites in situ, sont utilisées dans plus de la moitié des constructions rurales.

## Page 45 - Les plantations - Une grande diversité d'essences locales

- La liste d'essence locales recommandées par la brochure wallonne est pertinente et applicable dans notre canton.
- Simplement, la prophylaxie rigoureuse imposée en Suisse exclut l'utilisation des espèces hôtes de la maladie dite «du feu bactérien», à savoir:

Aubépine (Crataegus): vivement déconseillé
Buisson ardent (Pyracantha): vivement déconseillé
Cognassier (Cydonia): déconseillé
Cotonéaster (Cotoneaster): interdit par la législation fédérale
Sorbier (Sorbus): déconseillé

Pour les plantations de haies avec essences locales, des conseils peuvent être obtenus auprès du Centre de conservation de la faune et de la nature à St-Sulpice (tél 021 694 82 60), des gardes forestiers et des pépiniéristes professionnels.

## Page 47 - L'intégration des fosses à purin et des fumières

- La recommandation wallonne propose d'exclure les remblais et donne la préférence, dans tous les cas, à une implantation des fosses à purin et des fumières adossées au relief du terrain.
- Dans notre canton, il arrive que des remblais soient nécessaires et conformes à une tradition locale: ils peuvent alors accueillir avantageusement de telles fosses.
- La solution des fosses enterrées est souvent retenue.

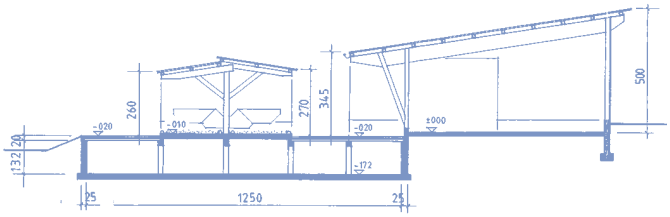

# Glossaire

Nos «abbayes», «crousilles», «panosses», etc. font les délices des autres francophones – qui ont quelque difficulté à comprendre que nous appelions «rural» un «bâtiment agricole».

La brochure wallonne emploie également un vocabulaire savoureux. Nous avons relevé en particulier:

| | |
|---|---|
| **Blocs de béton** | Plots de ciment (en français «brique de ciment» ou «parpaing»). |
| **Charroi** | Engin de travail ou de transport agricole. |
| **Panneaux de silex** | Eléments préfabriqués en béton lavé. |
| **Spéculation agricole** | Exploitation agricole. |
| **Viabilité** | Equipement (accès, canalisations et conduites). |

D'autres termes français sont peu usités dans le canton de Vaud.

| | |
|---|---|
| **Bardage posé «à clin»** | Bardage de lattes de bois en recouvrement (comme une couverture en ardoises). |
| **Brisis de toiture** | Partie inférieure, en pente raide, d'une toiture à deux pentes («à la Mansard»). |
| **Mitage** | Constructions diffuses, disséminées dans le paysage rural. |
| **Pièce d'about** | Pièce de bois ou de métal préparée pour se joindre à une autre. |

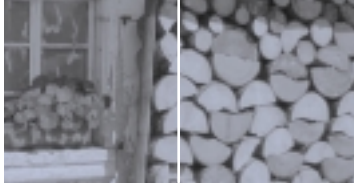

Une publication du Service de l'aménagement du territoire (SAT),
en concertation avec:

**Département des infrastructures**

- Service des améliorations foncières
- Service des bâtiments, monuments et archéologie, section monuments et sites

**Département de l'économie**

- Service de l'agriculture

**Département de la sécurité et de l'environnement**

- Service des forêts, de la faune et de la nature

sat

© Lausanne, Etat de Vaud, Département des infrastructures, décembre 2003

Service de l'aménagement du territoire (SAT), 3 avenue de l'Université, 1014 Lausanne
tél 021 316 74 11 fax 021 316 74 48 www.dinf.vd.ch

**Impressum** - Conception: Service de l'aménagement du territoire (SAT)
Ecriture: Richard Quincerot (Permis de construire)
Graphisme: Dominick Emmenegger (Vitamine)
Photographies: Service de l'aménagement du territoire
Impression: Presses Centrales Lausanne SA

## Des guides pour l'aménagement

- **En zone agricole:** quelles constructions? (général)
- 1 **En zone agricole:** quelles constructions agricoles?
- 2 **En zone agricole:** quelles constructions non agricoles?
- 3 **En zone agricole:** quelles constructions pour le tourisme, le sport et les loisirs?
- 4 **Construire des bâtiments agricoles:** qualité architecturale et intégration paysagère